

[Text]

technology, we have to do a better job in terms of using Canadian resources, whether it be people or technology.

Mr. Langlois: Mr. Chairman, may I add to Mr. Baker's comments? I see the licensing of foreigners on the shrimp boats in a different way. I have had a hell of a lot of representation from companies wanting me to intervene to get those people to get the licence because they claim there is no such help available in Canada. You seem to indicate that it is easy to get permission for these people to go on the boat. I have the other side of the coin.

Mr. Laubstein: Mr. Chairman, I would like to add something to that. As for the crewing issue, we are talking about a very specific case in the northern shrimp fishery. As some of you know, the northern shrimp fishery started off largely being harvested by foreign vessels. Gradually now we have moved so that the majority are now Canadian vessels and Canadian crews. As a matter of fact, there are more Canadians now fishing in the northern shrimp fishery than in any year before, both absolutely and relatively.

Mr. Baker, we are talking about two specific companies. I think one is Clearwater; the other one is FAROCAN, a company serving the Inuit of northern Quebec and Baffin Island. This is an employment case. I do not know all the details about it but, since I was responsible for the northern shrimp fishery, I know this issue very well. I hear that the captains in question or whoever have actually been granted or will be granted landed immigrant status. I would assume the policy applied by the government is not to circumvent the regular process of becoming a landed immigrant.

Now, if they are landed immigrants, then of course under Canadian law they have the same privileges as any Canadian. They are classified as Canadian residents. When you get an exception on the crewing issue, you have to satisfy Employment Canada—it is not a Department of Fisheries' issue—that you have tried and made an effort to find the personnel you need. Failing that, you have to have a Canadianization plan whereby you make efforts to train Canadians.

• 1100

The Inuit have argued for years that it is very difficult and that it takes a number of years, because of the smaller pool of people. . . that their companies actually ultimately prefer to have Inuit rather than Canadians in a generic sense. It was a specific issue of two companies that supposedly, from what I hear now from the paper, had

[Translation]

technologie, nous devons faire plus d'efforts pour utiliser les ressources canadiennes, qu'il s'agisse de travailleurs ou de techniques.

M. Langlois: Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose aux remarques de M. Baker? J'envisage l'octroi de permis aux pêcheurs de crevette étrangers sous un angle différent. J'ai reçu de très nombreuses instances d'entreprises qui veulent que j'intervienne pour qu'on continue à octroyer des permis à ces pêcheurs étrangers, car elles prétendent que cette main-d'oeuvre est impossible à trouver au Canada. Vous avez l'air de dire qu'il est facile d'obtenir l'autorisation pour que ces personnes travaillent sur les bateaux. Je vous ai présenté le revers de la médaille.

M. Laubstein: Monsieur le président, j'ai quelque chose à ajouter. En ce qui concerne le choix des membres d'équipage, nous parlons d'un cas très précis dans le secteur de la pêche à la crevette dans le Nord. Comme certains d'entre vous le savent, au départ, c'était essentiellement des bateaux de pêche étrangers qui puisaient dans les stocks de crevette du Nord. Nous avons pris peu à peu des mesures, de sorte que cette pêche est désormais pratiquée pour l'essentiel par des flottes et des équipages canadiens. En fait, il y a cette année plus de Canadiens que jamais qui pêchent la crevette du Nord, tant en chiffres absolus que relatifs.

Monsieur Baker, nous parlons de deux entreprises précises. L'une d'entre elles est Clearwater, sauf erreur; l'autre est FAROCAN, société qui dessert les Inuits du nord du Québec et de l'île de Baffin. Il s'agit d'un problème d'emplois. Je n'en connais pas tous les détails, mais je connais très bien le problème, puisque je me suis occupé de la pêche de la morue du Nord. J'ai appris que les capitaines en question ou les personnes en cause se sont vu accorder ou vont se voir accorder le statut d'immigrant reçu. Je suppose que le gouvernement a pour politique de ne pas passer outre à la procédure habituelle relative aux demandes de statut d'immigrant reçu.

Or, si ces personnes sont des immigrants reçus, il est évident qu'aux termes de la législation canadienne, ils ont les mêmes droits et privilèges que tous les autres Canadiens. Ils sont considérés comme des résidents canadiens. Si vous obtenez une exception en ce qui concerne l'équipage, vous devez démontrer au ministère de l'Emploi et de l'Immigration—ceci ne concerne pas le ministère des Pêches et Océans—que vous avez vraiment fait un effort pour essayer de trouver le personnel dont vous avez besoin. A défaut de cela, vous devez avoir un plan de canadianisation au titre duquel vous déployez des efforts pour former des Canadiens.

Depuis des années, les Inuits disent que cela est très difficile à réaliser, que cela prend des années, et ce, parce que leur réservoir de ressources humaines est plus petit. . . Ils indiquent aussi que leurs entreprises préfèrent finalement, en fait, avoir des employés inuits plutôt que des Canadiens dans le sens générique du terme. Ce